

**Arrêté du 29 janvier 2004 relatif à l'organisation des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle spécialisé des études médicales**

29/01/2004

Abrogé par l'[arrêté du 24 février 2005](#) relatif à l'organisation des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales